

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	18 fr.
Six mois	9
Trois mois	4 50
Poste	
Un an	20 fr.
Six mois	10
Trois mois	5

En s'abonne

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : M. Jean DASSY

INSERTIONS

Annonces,	la ligne.....	20
Réclames,	—	30
Faits divers	—	75

RÉSERVES SONT FAITES

On a le droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.
Un trimestre commencé sera dû.

SAUMUR, 13 MAI

UN DICTATEUR

M. Barthou a fait dimanche, à Limoges, une conférence politique au cours de laquelle il a dit notamment :

« Je suis venu ici indépendant des hommes, mais, dans ma loyauté, je m'indigne lorsque je vois que celui qui a accusé de dictature Gambetta a exercé lui-même, pendant de longues années, la plus honteuse des dictatures au détriment de la patrie. Oui, Clémenceau a toujours été vu partout où il était possible de diviser le parti républicain. C'est pour cela que, en 1881 et en 1885, il n'y avait pas de véritable majorité à la Chambre ; c'est pour cela que ces législateurs ont été stériles. Je dénonce la dictature de Clémenceau guidée par Cornélius Herz. »

Voilà une belle indignation. Seulement, on aimerait à savoir quel jour les opportunistes ont fait la moindre tentative pour combattre cette dictature, pour s'y soustraire ou même simplement pour dégager leur solidarité. M. Barthou n'a donné aucun éclaircissement à cet égard.

Le même jour, au banquet qui a suivi la conférence, M. Lavertujon, autre député opportuniste, s'est exprimé également en termes très vifs contre les radicaux qui, a-t-il dit, n'aiment pas mieux et surtout n'aiment pas aussi bien les ouvriers que les opportunistes.

En somme, M. Lavertujon et M. Barthou sont d'accord sur le devoir qui s'impose aux républicains, qui veulent être des hommes d'ordre et de gouvernement, de s'affranchir de la domination, de la dictature, de la tyrannie de l'extrême gauche et de combattre résolument la coalition radicale et socialiste.

Seulement, il y a un malheur. C'est que les opportunistes disent quelquefois ces choses-là dans les réunions où il peut leur être utile de tenir ce langage, mais jamais à la Chambre, et que lorsqu'on passe les urnes, ils votent toujours avec les radicaux.

INFORMATIONS

LE BUDGET

Le gouvernement déposera lundi le budget de 1894 sur le bureau de la Chambre.

LE GÉNÉRAL DODDS

Le général est arrivé hier soir à Paris par le rapide de Marseille.

A LA CHAMBRE

M. de Mahy a eu un nouvel entretien avec le ministre des affaires étrangères. Les questions que le député de la Réunion compte adresser au ministre sur Madagascar et l'Égypte seront portées à la tribune dans les premiers jours de la semaine prochaine.

AU SÉNAT

M. Lenoël est élu vice-président.

LES ERREURS JUDICIAIRES

La Commission relative au projet de loi sur les erreurs judiciaires a adopté, avec quelques modifications, les dispositions de la Chambre.

LE CRÉDIT AGRICOLE

Le Sénat a nommé une commission pour le projet de loi sur le crédit agricole.

Un de ses membres est favorable au projet de loi ; deux ne l'acceptent qu'avec modifications. Les six autres y sont hostiles.

LES RECEVEURS DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

Le ministre du commerce vient de prendre un arrêté créant l'avancement sur place pour certains receveurs des postes et télégraphes.

Un crédit de 100,000 fr. permettra d'améliorer la situation des receveurs les plus méritants parvenus au traitement maximum et les populations pourront ainsi conserver plus longtemps les receveurs attachés à leur pays.

LE CANAL DES DEUX-MERS

Un concours est ouvert entre les ingénieurs français pour le meilleur projet de canal maritime reliant l'Océan et la Méditerranée.

Cent mille francs de prix sont affectés aux lauréats de ce concours, qui sera clos le 31 décembre 1893.

CHAMBRE IMPAYABLE

De M. Henri Rochefort, dans l'*Intransigeant* :

« Le gouvernement a retiré la demande d'extradition déposée contre Cornélius Herz, et M. Letellier a retiré sa proposition de dissolution de la Chambre.

» En effet, le gouvernement ne veut pas plus qu'on lui livre le prisonnier de Bournemouth que la Chambre ne veut s'en aller. On reconnaîtra que nous n'avons cessé de prédire ce double dénouement.

» Que les députés tiennent à leurs mensuralités et que, marqués pour la mort, ils aient pris le parti de mourir de vieillesse, rien de plus conforme aux généreux sentiments qu'ils ont toujours montrés. Leur cramponnage est donc tout à fait naturel et ne peut étonner personne. »

UN MEETING

Pendant que le gouvernement prescrit de tardives poursuites contre M. Baudin, la Commission exécutive du 4^{er} mai décide l'organisation d'un grand meeting public de protestation contre les « brutalités de la police » pendant la journée du 1^{er} mai, et contre les déclarations du gouvernement à propos de l'incident Baudin.

Le meeting aura lieu demain 14 mai, salle Favié.

Les citoyens Baudin, Dumay, Vaillant, tous les élus municipaux qui ont pris part à la manifestation, sont inscrits comme orateurs.

LE SACRÉ COLLÈGE

Par suite de la mort du cardinal Zigliara, les vacances sont au nombre de dix dans le Sacré Collège.

LES DÉTENUS DE SAINTE-PÉLAGIE

Au banquet de la Ligue auvergnate, M. Dupuy ayant promis à l'anarchiste Tournadre d'examiner les dossiers des détenus politiques de Sainte-Pélagie, a étudié ces dossiers, et plusieurs des intéressés seront libérés conditionnellement.

FIANÇAILLES DU DUC D'AOSTE

On parle à Rome des fiançailles du duc

d'Aoste avec une des filles du comte de Flandre.

L'ARCHEVÊQUE DE CHAMBÉRY

M^r l'archevêque de Chambéry est mort avant-hier.

LAÏCISATION CONDAMNÉE

Le Conseil d'Etat vient de déclarer que le préfet du département de la Seine, en décidant qu'il serait procédé le 1^{er} décembre 1888 au remplacement des sœurs hospitalières dans l'hôpital Saint Louis, par un personnel laïque, a excédé la limite de ses pouvoirs, et a annulé l'arrêté préfectoral en date du 23 août 1888. Les sœurs ont été chargées de l'hôpital Saint-Louis en vertu d'un décret de 1810.

DÉMENTI

On dément la nouvelle aux termes de laquelle tout congé ou permission devrait être refusé aux troupes stationnées sur la frontière de l'Est.

LES ÉLECTIONS

Parmi les députés qui ne solliciteront pas le renouvellement de leur mandat, on cite MM. de Goyon et de Boisboissel, des Côtes-du-Nord.

A ROME

Le Pape a reçu hier le pèlerinage hollandais.

M^r l'archevêque d'Utrecht a lu une adresse en langue française.

Le chef du pèlerinage a lu une adresse en langue latine.

Le Pape a répondu en latin. Sa Sainteté a parlé sur la condition actuelle de l'Eglise.

LE CZARÉVITCH

Le Czarévitch n'assistera pas aux grandes manœuvres d'automne en Hongrie.

EN TURQUIE

Quelques musulmans de Césarée ont demandé au gouvernement d'Angora la permission d'exterminer les chrétiens. Le Sultan les a fait déporter en Tripolitaine.

EN SUISSE

Tout faisait prévoir que la taxe spéciale, imposée en Suisse aux voyageurs de commerce français, allait être ramenée au chiffre antérieur à la rupture économique.

L'accord entre le gouvernement fédéral et le gouvernement français peut être considéré comme un fait accompli.

La question du transit et de la zone frontière (pays de Gex, etc.) a été également réglée. Le projet sera prochainement soumis au Parlement.

EN ESPAGNE

On a trouvé près de la Chambre un pétard dont la mèche était éteinte. Une enquête est ouverte.

On croit qu'une crise ministérielle se produira après la discussion du message.

A Barcelone, cinq pétards placés dans différents endroits ont éclaté sans causer d'accident.

L'INCIDENT CASSAGNAC-MACKAU-ROUVIER

A propos d'un incident Cassagnac-Mackau-Rouvier, le *Temps* publie les explications officielles suivantes :

« A propos d'une polémique entre MM. Paul de Cassagnac et de Mackau, une discussion

s'est engagée sur les conditions dans lesquelles s'est formé le cabinet Rouvier en 1887 et sur ses rapports avec la droite.

» Celle-ci aurait tenu un langage dont voici le sens : « Nous sommes des patriotes et comme vous nous sommes inquiets des dangers que le général boulangier peut faire courir à la France tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Nous serions donc disposés à vous seconder contre le boulangisme (la droite n'avait pas encore fait cause avec le boulangisme). »

» On aurait fait alors allusion aux lois scolaire et militaire et demandé des tempéraments dans l'exécution de l'une et dans l'élaboration de l'autre.

M. Rouvier aurait répondu qu'il appliquerait les lois déjà votées ou coopérerait à l'élaboration de celles en préparation, dans un esprit d'équité et de tolérance.

M. Rouvier refit à la tribune ces déclarations à deux reprises : la première fois dans une interpellation sur la politique générale ; la seconde fois au cours de la discussion de la loi militaire.

Quant à un pacte qui aurait été signé entre M. Rouvier et les membres précités de la droite, il n'en a jamais existé. Tout s'est borné aux conversations dont nous venons d'indiquer le caractère et la portée.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 13 MAI

Observations de M. DAVY, opticien

Place de la Bilange, 25, Saumur.

Heures.	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		+ 15°
Ce matin, à 8 h.		+ 22°
Midi,	756 m/m	+ 25°
Hausse	» m/m	
Baisse	4 m/m	
Température minima de la nuit		+ 8°

Vieille guitare

Le *Courrier de Saumur* qualifie d'injures la petite leçon de politesse que nous lui avons donnée l'autre jour, injures qui constituent, dit-il, un honneur pour lui.

Si un rappel aux convenances peut être un honneur, nous le lui ferons toutes et quantes fois il nous en donnera l'occasion.

Nous sommes prêts à accepter la discussion comme à la provoquer, mais nous ne supporterons pas qu'on la détourne par des arguments insolents et de mauvais goût.

Si nous n'apportons pas plus de zèle à renverser la République que n'en a mis à l'édifier l'ancien artificier impérial, elle restera longtemps debout. Si nous nous réservons le droit de discuter les choses, nous nous réservons également celui de discuter les hommes, mais nous le ferons toujours avec dignité et courtoisie, à moins que l'on ne nous oblige à répondre à la violence par la violence.

Quoi qu'il arrive, M. Allain-Targé peut être sûr de se trouver en face d'un adversaire qu'il pourra comparer, à notre avantage, avec les insulteurs à gages qu'il rencontra, la première

fois, dans cette circonscription. Le *Courrier* doit savoir à qui cela s'adresse et nous mettrons s'il le faut les points sur les *i*. Aussi bien nous saurons retrouver Henri Sébille, qui se porte parfaitement, ce dont nous lui présentons même nos compliments.

Simple réflexion : le *Courrier*, qui récemment nous reprochait de trop revenir sur les scandales du Panama et déclarait le sujet usé, ressassé et épuisé, ne pourrait-il pas de temps en temps remiser sa vieille guitare et nous chanter quelque chanson nouvelle ? L'inquisition est bien un peu antérieure au Panama, son « gouvernement des curés » et autres vieux clichés reviennent souvent ; nous les voyons au moins pour la centième fois, en quelques mois, et il paraît que cela dure depuis des années.

Un peu d'actualité, si ce n'est pas pour nous, que ce soit au moins pour ses lecteurs qui finiront à la fin par le trouver *rococo*.

JEAN DASSY.

Conseil de révision

Le Conseil de révision tiendra ses séances à Saumur pour l'examen des jeunes gens appartenant aux trois cantons, savoir :

Saumur (Sud), jeudi 18 mai, à 9 h. 1/2.
Saumur (N.-E.), vendredi 19 mai, à 9 h. 1/2.
Saumur (N.-O.), samedi 20 mai, à 9 h. 1/2.

Réception à la Sous-Préfecture

A l'occasion du Conseil de révision, le Sous-Préfet de Saumur recevra le jeudi 18 mai, à 9 heures du soir.

MM. les membres des corps élus et des commissions et conseils administratifs, MM. les chefs de services et les fonctionnaires, et les personnes en relations avec M. le Sous-Préfet, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation.

CHAPELLE N.-D. DES ARDEILLIERS

Dimanche 14 mai, pèlerinage des enfants de la ville de Saumur sous la présidence de M. le Curé de Saint-Nicolas.

A 4 h. 1/2 du soir : vêpres ; allocution ; bénédiction des petits enfants ; offrande des fleurs ; consécration à la Sainte-Vierge ; salut solennel et procession dans le jardin.

L'affaire Aulard

Les cours de M. Aulard à la Sorbonne ayant été de nouveau troublés par des manifestations, ces jours derniers, nous lisons à ce sujet, dans le numéro d'hier du *Courrier de Saumur*, journal de doctrines variables et d'informations variées :

« Les étudiants des facultés catholiques de Paris provoquent en ce moment même les plus graves désordres, au cours d'histoire de la Révolution française, fait par M. Aulard, à la Sorbonne. »

Qu'y a-t-il de vrai dans cette information ? Un

journal dont l'opinion, en la circonstance, n'est pas à dédaigner, un organe universitaire et gouvernemental, le *Temps*, va nous l'apprendre :

« Les étudiants plus ou moins affiliés à la Ligue démocratique, qui avaient annoncé, trois jours auparavant, l'intention de venir en nombre et de mettre le holà, peuvent être considérés comme ayant donné à leurs adversaires une sorte de rendez-vous auquel ceux-ci se sont crus obligés, par point d'honneur, de ne pas manquer. »

Ce sont donc les disciples d'Aulard qui ont été les provocateurs.

Le témoignage du *Temps* ne saurait être suspect.

Et nunc erudimini, gentes. J. D.

Vacances de la Pentecôte

Les vacances de la Pentecôte commenceront le samedi soir 20 et finiront le 23 au soir pour les internes, et le 24 au matin pour les externes.

De sorte que les trois jours de travail de la fin de la semaine se trouveront scindés par le congé du jeudi 23, qui est maintenu.

N'aurait-il pas mieux valu, comme on l'a fait de 1891 à 1892, prolonger les vacances jusqu'au mercredi soir en supprimant le congé du jeudi ?

Classement, en 1893, des chevaux et des voitures attelées, pouvant être requis pour le service de l'armée.

ITINÉRAIRE (suite)

SUBDIVISION DE CHOLET. — COMMISSION N° 32
Aubigné-Briand, route départementale n° 12, le 13 mai, 7 h.
Tigné, route nationale n° 44, le 13 mai, 9 h.
La Fosse-de-Tigné, place de l'Eglise, le 13 mai, 3 h.
Tancoigné, place principale, le 15 mai, 4 h. 30.
Nueil-sous-Passavant, Champ-de-Foire, le 16 mai, 7 h.
Passavant, place de la Mairie, le 17 mai, 7 h.
Cléré, place principale, le 17 mai, 8 h. 30.
Les Cerqueux-sous-Passavant, place principale, le 17 mai, 2 h. 30.
Saint-Paul-du-Bois, place de la Mairie, le 18 mai, 7 h.
Saint-Hilaire-du-Bois, route départementale, le 18 juin, 1 heure.
Vihiers, Champ-de-Mars, le 19 mai, 7 heures.
Trémont, route nationale n° 160, le 19 mai, 1 h. 30.
Cernusson, route de Montilliers, le 19 mai, 4 h. 30.
Montilliers, route départementale, le 20 mai, 7 heures.
Le Voide, place de la Mairie, le 20 mai, 1 h. 30.
La Salle-de-Vihiers, place de l'Eglise, le 23 mai, 6 h. 30.

Coron, place de l'Eglise, le 23 mai, midi.
La Plaine, place de la Mairie, le 24 mai, 7 heures.
Somloire, place de la Mairie, le 24 mai, 1 h. 30.

COMMUNE DES ROSIERS

Lundi 22 mai 1893, assemblée de la Pentecôte : Grandes Régates à l'aviron, avec le concours des Sociétés nautiques de Saumur, Tours et Orléans, et du Rowing-Club de Tours.

Programme de la fête

A midi, sur la grève : Tir au fusil de chasse. — 1^{er} prix, Un fusil Lefaucheur avec ses accessoires ; 2^e prix, Un beau revolver ; 3^e prix, Un panier de champagne ; 4^e prix, Une surprise. Les tireurs pourront se servir de leurs armes.

A midi, sur la place : Jeux des Têtes ; jeux de la Seringue.
A 2 heures, Régates. — *Première course* : Deux avirons de pointe avec barreur (1,000 m. environ, deux virages). 1^{er} prix, 60 fr. ; 2^e prix, 40 fr. ; 3^e prix, 25 fr. — *Deuxième course* : Périssaires, un pagayeur assis (1,000 m. environ, un virage). 1^{er} prix, 40 fr. ; 2^e prix, 25 fr. ; 3^e prix, 10 fr. — *Troisième course* : Skiffs ; un rameur en couple (1,900 m. environ, deux virages). 1^{er} prix, 50 fr. ; 2^e prix, 30 fr. ; 3^e prix, 20 fr. — *Quatrième course* : Mariniers du pays (1,000 m. environ). 1^{er} prix, 20 fr. ; 2^e prix, 15 fr. ; 3^e prix, 10 fr. — *Cinquième course* : Course d'honneur ; quatre avirons de pointe avec barreur (2,800 m. environ, trois virages). 1^{er} prix, 100 fr. ; 2^e prix, 60 fr. ; 3^e prix, 40 fr. Tous les départs auront lieu à la descente.

A 5 heures, sur le Mail : Courses à ânes. — *Première partie* : Course de vitesse (500 mètres environ). Prix : 15 fr., 12 fr., 10 fr., 8 fr., 6 fr., 4 fr., et 3 fr. — *Deuxième partie* : Course aux œufs. Prix : 10 fr., 8 fr., 6 fr., 4 fr., et une surprise.

Pour les courses aux ânes, les personnes qui désirent faire courir devront s'inscrire à la Mairie des Rosiers, au plus tard le jeudi 18.

FEU D'ARTIFICE, ILLUMINATION DU MAIL

Concours hippique d'Angers

Le troisième jour (lundi 22 mai), à midi, aura lieu le concours du prix du département, comprenant une distribution de prix d'une valeur de 1,250 fr., dont 500 fr. offerts par le Conseil général, pour poulains hongres et pouliches de trois ans sans dressage complet, nés et élevés dans le département de Maine-et-Loire, aptes au service de la remonte.

La 1^{re} division comprend les chevaux appartenant à des propriétaires ou marchands.

La 2^e division comprend les chevaux appartenant à des cultivateurs faisant valoir eux-mêmes.

Dans cette 2^e division, un prix d'honneur de 200 fr. a été offert par le Syndicat agricole d'Anjou.

Un des produits primés sera acheté 1,000 francs par le jury, le 22 mai, et mis en tombola au profit des pauvres, le même jour.

MM. les officiers des 4^e, 9^e, 10^e et 11^e corps d'armée sont autorisés par M. le ministre de la guerre à prendre part aux épreuves du concours hippique d'Angers.

Accident de voiture

Un nommé Gardais revenait de Chavagnes. Tout à coup arriva à fond de train une voiture conduite par un nommé Godesse, de Chavagnes. Gardais, un peu sourd, n'eut pas le temps de se ranger, il fut heurté par la voiture qui lui passa sur le corps et qui fut renversée. Le cocher alla rouler dans le fossé voisin et

en fut quitte pour quelques égratignures ; mais Gardais a plusieurs côtes enfoncées et de nombreuses contusions.

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 13 mai. — Jeanne-Aimée-Léontine Desnoue, rue de Fenet.

MARIAGES

Le 13 mai. — Joseph Boret, cordonnier, a épousé Marie-Anne Le Bihan, domestique, tous deux à Saumur.

La Croix Rouge française

La Société de secours aux blessés militaires (Croix Rouge française), que préside M. le maréchal de Mac-Mahon, a tenu, le mardi 9 mai, l'assemblée générale annuelle de ses membres fondateurs. Le ministre de la guerre était représenté à cette réunion par M. le médecin-inspecteur Dujardin-Beaumetz, directeur du service de santé, et par M. le médecin-major Schneider ; le ministre de la marine, par M. le capitaine Lacoste.

M. le docteur A. Riant, vice-président de la Société, a rendu compte des opérations du dernier exercice. L'analyse du rapport fait ressortir les faits suivants :

Pour les blessés de 1870 et les victimes des dernières expéditions coloniales, la Société a dépensé, soit en distributions de secours en argent, soit en expéditions de dons en nature, une somme de 95,000 francs.

Pour les blessés de l'avenir, la Société a consacré une somme de 170,000 francs au développement de son matériel d'ambulance. Elle a poursuivi l'organisation préparatoire d'un grand nombre de formations hospitalières : 68 infirmeries de gare, 22 hôpitaux auxiliaires de campagne, 760 hôpitaux où des soins seraient donnés à plus de 60,000 hommes.

La Société a développé de toutes parts ses cours de dames infirmières et ses écoles de brancardiers. Elle a porté à 435 le nombre de ses comités d'hommes et de ses comités de dames, groupant autour d'eux 55,000 membres.

En dehors de ses cotisations annuelles, qui s'élèvent à 350,000 francs, la Société a reçu, dans le dernier exercice, 100,000 fr. de dons et de legs.

Le rapport financier a été présenté par M. Vernes d'Arlandes ; la déclaration de la commission de contrôle par M. le marquis de Panges.

L'assemblée a réélu comme membres du conseil : MM. Maxime Du Camp, Léon Lefebvre, le baron de Montagnac, le docteur Motet, le comte Jacques de Pourtalès, Rabot-Delaunay.

L'assemblée a élu comme nouveaux mem-

à vociférer ainsi ! nous croyez-vous assez insensés pour... Allons ! Wagner, à l'œuvre !

Qu'un bon coup de couteau
Ait raison de l'agneau.
Pour faire cesser l'antiéenne,
N'attendez pas qu'on vienne.

Mais Wagner demeurait toujours immobile et Solange continuait à appeler au secours.

Alors, semblable à une furie, la fausse M^{me} Lefèvre se précipita sur la jeune fille, la saisit des deux mains à la gorge et réunit tous ses efforts pour l'étrangler. Mais Solange, poussée par l'instinct de la conservation, ramassa le pied brisé de la chaise, et, s'en servant comme d'un bâton, le brandit et l'abat aussi lourdement qu'elle en est capable sur la figure de son ennemie qui poussa un cri de douleur et de rage.

— A moi ! Wagner, rugit la tigresse, à moi !

Il se fit alors un bruit épouvantable, indescriptible, un trépignement de pieds, un mélange de cris d'appel, de cris de rage, de cris de douleur.

Mademoiselle de Cresne se défendait toujours, mais sa voix s'éteignit bientôt et ses forces furent rapidement épuisées.

Alors Wagner leva son arme et, sans choisir la place, en plongea la lame tout entière dans le corps de la pauvre enfant.

A ce moment, la fenêtre dont le châssis vole tout à coup en morceaux, donne passage à un jeune maréchal des logis d'artillerie qui, le sabre au poing, s'élance dans la chambre, se précipite sur l'assassin et le blesse à l'épaule.

A la vue du renfort qui arrive d'une façon aussi miraculeuse, la Maupiteux a bientôt disparu et Wagner la suit de près, si bien que quand apparaît un second sous-officier que son camarade n'a fait que de devancer de quelques instants, il ne reste plus sur le lieu de la lutte que la malheureuse jeune fille au secours de laquelle s'est porté son défenseur.

Bientôt le roulement d'une voiture et le bruit des pas des chevaux qui partent au galop se font entendre.

Les assassins sont en fuite.
— Sommes-nous arrivés à temps, Martial ? s'empresse de demander le dernier venu à son camarade.

— Hélas ! non, mon pauvre ami ; vois toi-même, Maurice, cette jeune fille a été bien

cruellement atteinte !
Puis, après avoir, pendant quelques instants, contemplé Solange, qui, pâle et inanimée, gisait dans une mare de sang :

— Oh ! le monstre ! Pourquoi l'ai-je ménagé ? C'est au cœur que j'aurais dû le frapper. Regarde, Maurice, combien elle est belle ! Je tremble à la seule pensée que, peut-être, la blessure est mortelle. Le lâche ! oser s'attaquer à un enfant ; mais nous le rechercherons, n'est-ce pas ? mon ami, nous le retrouverons, et alors !...

— Je crois, Martial, que le moment est mal choisi pour faire des projets, nous n'avons pas un instant à perdre, il faut agir et sans délai, appeler un médecin.

— Tu as raison, je cours...
— Mais, avant, quelques gouttes d'eau sur un mouchoir arrêteront le sang et préviendront peut-être une hémorragie.

— Là ! c'est fait, et maintenant ?...

— Maintenant nous allons porter la chère fillette chez une de mes parentes qui habite à côté d'ici, à Montreuil, et qui, j'en suis certain, ne refusera pas de nous venir en aide.

— Dieu l'entende !
Pendant que Maurice était à la recherche

SOLANGE DE CRESNE

Par E. DE NOVIANT.

Cette fois, la dame la regarda bien en face avec le regard que doivent avoir l'hyène ou le chacal lorsqu'ils contemplent leur proie, et un ricanement de mauvais augure sortit de ses lèvres.

Un écho lui répondit.

Solange se retourna et, dans le cadre de la porte, aperçut le cocher qui tenait à la main un long couteau de chasse dont la lame brillait dans l'ombre comme si elle eût été de feu. La perruque blonde de cet ignoble personnage s'était déplacée et laissait à découvert quelques mèches de cheveux blancs.

Solange pâlit alors, frémit, trembla de tous ses membres ; elle venait de reconnaître dans ce faux cocher l'individu qui, déguisé en commissionnaire, l'avait précipitée dans le canal Saint-Martin.

— Au secours ! cria-t-elle avec l'énergie du désespoir. Au secours ! à l'assassin !

— Vous perdez votre peine, la belle enfant,

bres : MM. Choppin d'Arnouville, le marquis de Ganay, le colonel Robert, le général de division Salanson.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 12 mai 1893

Le désarroi du marché anglais n'a atteint fort heureusement que les valeurs internationales que Londres vend à Paris où l'argent est plus abondant que partout ailleurs. Le 3 0/0 remonte à 96.90 ; le 4 1/2 fait 103.90.

L'Italien est de plus en plus lourd ; les marchés allemands commencent à écarter des titres et les cours deviennent difficiles à soutenir : on clôture à 92.43. L'Extérieure a reculé de 66.15 à 63.90. Les notes que l'on publie sur les miracles qu'accomplit le ministre des finances laissent le public très froid ; le comptant n'interrompt pas ses ventes. Le Portugais perd encore quelques centimes à 22.50.

Sur les sociétés de crédit, les affaires sont restreintes, mais les cours sont fermes. La Banque de France est à 3.940.

Le Crédit Foncier se maintient à 960. Dans sa dernière séance, le conseil d'administration a autorisé pour 4,633,735 fr. de nouveaux prêts.

Le Comptoir National d'Escompte est tenu à 488. On signale une grande activité dans ses opérations courantes. Le Crédit Lyonnais est toujours ferme à 762. La Société Générale est demandée à 470.

Les obligations des Immeubles de France ont un marché animé ; les 3 0/0 à 388 et les 4 0/0 à 472 ont déjà regagné une fraction de leur coupon.

Les tendances restent bonnes sur le Comptoir des Fonds Nationaux à 657.50. On sait que la société est définitivement constituée au capital de 5 millions.

Les Chemins Économiques cotent 420.
CH. HEYMAN et Co,
10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

CHRONIQUE AGRICOLE

Un Professeur d'agriculture rappelle aux cultivateurs dont la persistance de la sécheresse a détruit ou compromis les fourrages semés en automne et la récolte des prairies naturelles, qu'il est de toute nécessité de se créer de nouvelles ressources en denrées fourragères pour pouvoir conserver et entretenir leur bétail.

Dans notre région où les choux fourragers, les rutabagas, les navets raves, les betteraves, sont cultivés avec succès, il faudra donner à ces cultures une plus grande extension qu'en année ordinaire, ces diverses plantes pourront assurer en partie la nourriture d'hiver des troupeaux.

Le sarrasin devra être semé dès que la pluie le permettra et on espacera les ensemencements de façon à pouvoir, pendant une longue période, le faire consommer en vert.

Les agriculteurs retireront les plus grands avantages de la culture du maïs fourrage et il importe particulièrement cette année d'ensemencer de vastes surfaces de cette plante qui rendra, consommée en vert pendant l'été et

conservée en silos pendant l'hiver, de grands services.

Le maïs peut en effet se semer jusqu'à la fin de juin, et, en espaçant le semis, on peut obtenir plusieurs récoltes successives de fourrages verts.

Les petits cultivateurs désireux de conserver les quelques bêtes de bétail qui sont leur principale richesse peuvent dès maintenant utiliser une parcelle de terre pour semer du maïs précoce de Motteux ou du Quarantain.

Après avoir fait tremper les grains dans un peu d'eau, ils les distribueront au plantoir en mettant deux grains par trou en lignes espacées de 30 à 40 centimètres et à distance de 30 centimètres dans un sol fumé avec 30,000 kilogrammes de fumier à l'hectare et sur lequel ils auront répandu au moment de la semence 200 kilogrammes de superphosphate de chaux et 150 kilogrammes de nitrate de soude. Cette préparation leur permettra de faucher en juillet une bonne récolte de maïs de 50,000 à 60,000 kilogrammes à l'hectare. Dans une seconde parcelle, ils peuvent semer du maïs Dent de Cheval ou du maïs des Landes qu'ils récolteront en août et septembre.

A ce moment la plus grande partie de ce fourrage devra être ensilée pour servir l'hiver à la nourriture du bétail.

Les autres plantes fourragères que l'on peut semer en mai et juin sont, en dehors du sarrasin ordinaire, le sarrasin de Tartarie, le moha de Hongrie, la moutarde blanche, le pois gris de printemps, le sorgho, le millet.

CHÉMIN DE FER D'ORLÉANS

SAISON 1893 — MAI-OCTOBRE

Bains de mer de l'Océan. — Billets d'aller et retour à prix réduits valables pendant 33 jours.

Pendant la saison des bains de mer, du 1^{er} mai au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des billets aller et retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Baule, Le Pouldu, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Beg-Meil, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Locudy), Douarnenez, Clateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

1^o Les billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus emportent une réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe.

La durée de validité de ces billets (33 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Exceptionnellement :
Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent pour les stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire (inclus) au Croisic et à Guérande inclus, a la faculté d'effectuer, sans supplément de prix, soit à l'aller soit au retour, le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

Le voyageur porteur d'un billet délivré pour les au-delà de Vannes vers Auray aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet : Saint-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rospenden et Quimper.

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions ci-dessus à destination de Vannes est autorisé à s'arrêter à Questembert à l'aller et à repartir de ce point au retour.

En outre, le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent, pour l'une quelconque des sta-

d'un brancard ou de matériaux propres à en confectionner un, Martial s'était approché de M^{lle} de Cresne et cherchait à surprendre en elle un reste de vie.

Agenouillé près d'elle, il touchait alternativement son front, ses mains.

— Mademoiselle, disait-il les larmes aux yeux, mademoiselle, ne craignez plus, ce sont des amis, des défenseurs qui ne permettront plus qu'on vous fasse du mal. Maurice ! appe-la-le-l, Maurice ! Dieu ! elle ne m'entend pas. Nous sommes arrivés trop tard, tout secours est inutile, elle est morte ! hélas ! bien morte !

Puis, étendant la main sur le corps de Solange :

— Qui que tu sois, nous te vengerons, n'est-ce pas, Maurice, tu le jures aussi, nous la vengerons !

— Nous la vengerons, Martial, je m'y engage, comme tu l'y engages. Nous tâcherons de trouver. Tiens ! un couteau de chasse ! l'arme dont l'assassin s'est servi. Il est encore teint du sang de la victime. Une belle arme ! Martial, et qui n'a pas appartenu au premier venu. Il y a des initiales, M. C. Elles sont surmontées d'une couronne, d'une couronne de vicomte, n'est-ce pas ? Ah ! Dieu a entendu

notre serment, il nous vient en aide dans nos recherches.

Maurice avait apporté une échelle : les deux jeunes gens la brisent en deux et sur celle des deux parties qui doit servir de civière, ils disposent de la paille, du foin, pour la rendre plus moelleuse, puis, sur le tout, ils étendent un manteau. Le corps de Solange ayant été placé, avec des précautions inouïes, sur ce brancard improvisé, ils le recouvrent d'un second manteau et bientôt le lugubre cortège se met en route.

Les deux amis n'avaient pas fait vingt pas que quelques passants s'approchèrent d'eux.

— Qu'est-ce donc ? Qu'est-il arrivé ?

Maurice n'était pas bavard en temps ordinaire ; dans les grandes circonstances, il était muet : donc il ne répondit pas.

Quant à Martial, il se sentait tellement ému que s'il eût voulu parler, c'eussent été des sanglots et non des paroles qui seraient sortis de sa bouche.

Ne pouvant être renseignés, les curieux désappointés inventèrent chacun sa petite histoire.

— Je vois bien ce que c'est, dit un jeune homme qui tenait à se montrer mieux informé

que les autres : deux soldats se sont battus, et c'est celui qui a été vaincu que les témoins transportent à l'hôpital.

— Ces jeunes gens sont d'une imprudence, murmura sentencieusement une vieille femme en branlant la tête et faisant un signe de croix, ils ne se doutent pas du mal que les parents se sont donné pour les élever.

— Tê ! Ceci me remémore une histoire très drôle, reprit un homme d'une trentaine d'années dont l'accent trahissait l'origine : c'était à Toulouse. Tê ! à la caserne monumentale.

Et le cortège s'avancait, toujours grossissant, jusqu'au moment où il arriva devant une petite maison, mignonne, coquette, entourée d'un jarlinet parfaitement tenu.

— Nous y voilà, dit Maurice.

C'étaient les premières paroles qu'il prononçait depuis le départ. D'un signe il pria quelqu'un de vouloir bien sonner. Dix mains pour une s'avancèrent vers le cordon et bientôt, au haut d'un petit perron, parut une dame âgée vêtue de noir.

Maurice la pria, sans lui fournir aucune explication, de vouloir bien leur donner asile à eux et à leur précieux fardeau.

La porte s'ouvrit au large, et bientôt il n'y eut plus sur la route que quelques endiablés qui ne voulaient pas se retirer sans avoir auparavant été mis au courant de ce qui s'était passé.

(A suivre.)

Dernières Nouvelles

SÉNAT

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de M. Barthe, ayant pour objet de modifier la loi sur les syndicats professionnels.

M. Marcel Barthe critique la loi de M. Bovier-Lapierre, votée par la Chambre, et il expose que sa proposition assurerait la liberté individuelle et rétablirait l'égalité des droits du patron et de l'ouvrier, lésés par la loi de M. Bovier-Lapierre.

Après quelques observations, M. Barthe retire sa proposition.

L'ARRIVÉE A PARIS DU GÉNÉRAL DODDS

Dès dix heures, la gare de Lyon est envahie. A onze heures, une cloche sonne, et aussitôt, un grand mouvement se produit dans la foule, on se presse.

Le train s'approche, des acclamations enthousiastes éclatent.

Le général se tient debout tête nue, à la portière du wagon.

Très grand, très brun, il est vêtu d'une redingote noire, la boutonnière décorée d'une minuscule rosette de la Légion d'honneur.

Malgré l'heure tardive, plus de trois mille personnes sont massées dans la cour de la gare.

Le général et M^{me} Dodds prennent place dans un landau que le nombreux public oblige à n'avancer que lentement.

De tous côtés, les acclamations retentissent ; le général salue.

Le général Dodds et M^{me} Dodds sont descendus à l'hôtel du Danube, rue Richepanse.

Le général est très fatigué.

On télégraphie de Lyon que le général Dodds est arrivé dans cette ville à 2 h. 30.

Pendant l'arrêt du train, M. Rivaud, préfet du Rhône, lui a présenté ses félicitations.

Le Père Planque, supérieur des missions africaines, a échangé ensuite quelques paroles avec le général.

A 2 heures 45, le train a quitté la gare aux cris de : « Vive Dodds ! »

LA ROSE D'OR

Le Saint-Père enverra la Rose d'Or, le jour de la Pentecôte, à la reine des Belges.

LE « HOME RULE »

La clôture est votée par 308 voix contre 260.

L'article 1^{er} du bill du home rule est voté par 309 voix contre 237.

M. Cavendish propose sur l'article 2 un amendement tendant à définir les pouvoirs du Parlement irlandais, afin de bien préciser sa subordination au Parlement de Westminster.

Les débats sur cette question sont remis à lundi prochain.

L'ABDICACION DE LA REINE D'ANGLETERRE

Des télégrammes arrivés, hier, à Paris, relaient un bruit assez grave : la reine d'Angleterre aurait manifesté à son entourage l'intention d'abdiquer.

Cette nouvelle n'est pas encore confirmée ; on ne la connaît que dans l'entourage intime.

M. DE BISMARCK

Le prince de Bismarck ne se représentera pas devant les électeurs de l'arrondissement de Geestemunde. Son ancien comité enverra une délégation à Friedrichsruhe avant le départ du prince pour Kissingen ; toutefois il sera consulté préalablement pour savoir s'il tient à cœur de faire une déclaration devant fixer les électeurs et qui pourrait ainsi servir de mot d'ordre à ceux qui voudraient faire de sa manière de voir une plate-forme électorale dans les autres parties de l'empire.

Paris, 13 mai, 1 h. 1/2 soir.

Au Conseil des ministres, M. Delcassé, sous-secrétaire d'Etat aux colonies, a fait connaître qu'une compagnie de tirailleurs annamites installée récemment à Khane, sur la frontière siamoise, était bloquée. Un convoi envoyé pour la ravitailler a été arrêté et le commandant de ce convoi fait prisonnier. Un bataillon a été envoyé immédiatement pour les dégager.

HAVAS.

Théâtre de Saumur

Bureaux : 7 h. 1/2. — Rideau : 8 h. 1/2
Tournée ABEL, du Vaudeville

SAMEDI 13 Mai 1893

LA SOURIS

Comédie en 3 actes, de la Comédie-Française, par Edouard Pailleron.

M. ABEL jouera le rôle de Max de Simiers ; M^{lle} JEANNE MAGNAN jouera le rôle de Marthe.

LA PETITE MARQUISE

Comédie en 3 actes, du Théâtre des Variétés, de MM. Henri Meilhac et Ludovic Halévy.

ORDRE : 1^o La Petite Marquise ; 2^o La Souris.

DEFLANDRE ET SONIS, publié chez Ed. Dubois, rue des Grands-Augustins, à Paris.

Déjà, dans le Journal d'un sous-officier, couronné par l'Académie française, M. Amédée Delorme avait réhabilité un régiment accusé à tort d'avoir abandonné le champ de bataille de Loigny. M^r Bannard, l'historien du général de Sonis, ayant contesté ce point, M. Amédée Delorme lui répond nettement dans son livre sur les généraux Deflandre et Sonis.

MALADIES SECRÈTES
CAPSULES RAQUIN
APPROUVÉES PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE
Guérison des Écoulements deux fois plus rapide que par tout autre traitement. — Ni odeur ni renvoi.
5 fr. le Flacon RAQUIN au COPAHIVATE de Soude.
Exiger le Timbre de l'Union des Fabricants.
FUMOUZ, 78, Faub. St-Denis, PARIS, et Pharmacies.

ÉPICERIE NOUVELLE

E. CHAUEAU

Rues d'Orléans et Beaurepaire, SAUMUR

Spécialité de Boîtes pour Baptême

Boîtes riches de luxe en parchemin

Coffrets blancs... depuis 1 fr. 40

— satin et peluche — 2 fr. 75

NOTA. — Boîtes avec noms et dates, sur commande 2 jours à l'avance.

Le Gérant : G. JOUAUST.

PRINTEMPS & ETE MAISON CREMIEUX

TAILLEUR

27, Rue d'Orléans, 27, Saumur

Exposition et Mise en Vente des Nouveautés
de la Saison d'Été pour Pantalon, Costume complet, et Pardessus

Livraison Rapide. — **COUPE REPUTÉE SANS RIVALE** — Livraison Rapide.

Beaux choix de Costumes complets 35 fr. sur mesure

Etudes de M^e G. BARON, avoué-licencié à Saumur, rue Dupetit-Thouars, n^o 13, successeur de M^e LOUIS ALBERT,

Et de M^e LE BARON, notaire à Saumur, rue d'Orléans, n^o 72.

VENTE

Aux enchères publiques

Par suite de réalisation de gage,

D'UNE

CRÉANCE HYPOTHÉCAIRE

Au Capital de 6,000 fr.

L'ADJUDICATION aura lieu le Vendredi 2 Juin 1893, à une heure, en l'étude et par le ministère de M^e LE BARON, notaire à Saumur, commis à cet effet.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le treize avril mil huit cent quatre-vingt-treize, enregistré et signifié ;

Et aux requêtes, poursuite et diligence de :

M. Arthur Lanmonier, docteur-médecin, demeurant à Vernueil-le-Fourrier, agissant au nom et comme seul héritier de : 1^o Madame Ermance-Flavie Lemesle, sa mère, propriétaire, veuve de M. Pierre-Firmin Lanmonier, demeurant à Vernueil-le-Fourrier, décédée en son domicile le trois mai mil huit cent quatre-vingt-six ; 2^o M. Georges Lanmonier, son frère, propriétaire au même lieu, décédé le dix juin mil huit cent quatre-vingt-douze, créancier gagiste, Ayant pour avoué M^e G. BARON ;

En présence ou lui dûment appelé de M. Léon Pasquier, négociant à Paris, rue des Canettes, n^o 15, débiteur défaillant,

Il sera procédé, aux jour, lieu et heures sus-indiqués, par le ministère de M^e LE BARON, notaire à Saumur, commis à cet effet à l'adjudication publique et à l'extinction des feux.

D'une créance hypothécaire au capital de 6,000 francs sur M. Joseph Duveau, propriétaire, demeurant à Varrains, exigible dans les trois mois qui suivront le décès d'une personne âgée de 87 ans, ladite créance donnée en gage et nantissement par M. Léon Pasquier, sus-nommé, à Madame veuve Lanmonier, aussi sus-nommée, aux termes d'une obligation reçue par M^e Le Baron et son collègue, notaires à Saumur, le trente novembre mil huit cent quatre-vingt-deux.

Sur la mise à prix fixée par le Tribunal à trois mille six cents francs, ci . . . 3,600

S'adresser, pour tous renseignements :

1^o A M^e G. BARON, avoué-licencié à Saumur, rue Dupetit-Thouars, n^o 13, poursuivant la vente ;

2^o A M^e LE BARON, notaire à Saumur, rue d'Orléans, n^o 72, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Fait et rédigé par l'avoué-licencié sous-signé.

Saumur, le douze mai mil huit cent quatre-vingt-treize.

G. BARON.

Enregistré à Saumur, le treize mai mil huit cent quatre-vingt-treize, 1^o 2^o . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Maison Bourgeoise

A LOUER OU A VENDRE

A ALLONNES

Ecurie, remise, jardin à fruits.

Pour visiter, s'adresser au bureau de poste du bourg.

PIANO à queue d'Erard en très bon état. Grand format, très belle occasion.

S'adresser à MM. PERNY frères, facteurs de pianos à Tourns.

Location — Accords — Réparations

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN PROCHAINE

Maison, Jardin, Remise et Ecurie

Rue Duncan, 3.

S'adresser à M. COURALEAU, 28, rue Saint-Nicolas.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

MAISON

AVEC JARDIN

Située au Champ-de-Foire, avenue de la Gare de l'Etat.

S'adresser à M. GASNAULT père, propriétaire, rue d'Orléans, n^o 83.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite

Plusieurs LOGEMENTS

Et petits Jardins

Situés impasse du Chardonnet.

S'adresser à M. CHAMBOURDON.

A VENDRE

Une BONNE JUMENT 4/2 sang, connue à Saumur pour une bonne troussée et à la charrette également.

S'adresser au bureau du journal

GR^o EPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

IMBERT FILS

Excellent vin rouge d'Algérie. le litre. 0,40 et 0,50

Excellent vin rouge du Roussillon — 0,60 et 0,70

Côtes de Bordeaux. — 0,80 et 1 fr.

Vin blanc du pays, le litre. 0,50, 0,60 et 0,80

25 litres donnent droit à 1 litre gratis.

PRIMEURS : Asperges, Artichauts, Pommes de terre,

Petits Pois en cosse.

Arrivages tous les jours. Fraicheur et bon marché.

AVIS. — Les magasins sont fermés dimanches et fêtes à midi.

Hôtel Restaurant des TROIS-ANGRES

A. LIGNAIS

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable, à 2 fr. 25 et 2 fr. 50. — Excellents vins rouges et blancs.

Salles, Salons et Cabinets particuliers.

Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 fr. 50 et 2 fr.

Pension depuis 60 fr.

Service individuel ou en groupe et à toute heure

Dîners en ville sur commande. — Banquets et Noces. — Prix modérés.

N.-B. — Tripes à la mode de Caen, le Samedi et le Dimanche.

ÉTABLISSEMENT MAGÉ ET CIVRAY

Rue des Boires, 6, et rue de la Chouetterie, 3, SAUMUR

INSTALLATION SPÉCIALE

Pour Noces, Festins, Fêtes de famille, Banquets, etc., comprenant : vaste Cour, Jardin, Salle à manger, Salons, Salle de jeux, et jouissant de l'intimité la plus absolue.

TENTE-SALON pouvant se transporter à volonté. — Le Service est fait à des prix très modérés et d'une manière irréprochable. — Nous laissons aux personnes la liberté de se fournir elles-mêmes le confortable de leurs repas tout en leur louant le matériel nécessaire. — Location en détail de tous les objets concernant le service, tels que : Vaisselle, Verrerie, Argenterie, Plats, Plateaux, Cristaux, Couverts, Linge fin, Tables et Sièges.

Les Dîners sur commande se font à l'établissement ou en ville.

VINS FINS.

La Maison fait aussi les repas de noces, lunchs ou fêtes de famille en dehors de son établissement.

GRAND HOTEL DE LONDRES

LACOTE-NIVET

Propriétaire

Rue d'Orléans, SAUMUR.

Grande Salle pour Noces et Soirées.
Salons de famille.

Saumur, imprimerie PAUL GODET.



Coffre-Fort Incombustible et Incrochetable

DE

B. HAFFNER AÎNÉ, DE PARIS

Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes des principales Banques et Administrations. — Médaille à toutes les Expositions.

Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.

Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire :

Imprimerie **PAUL GODET**, Saumur, 4, place du Marché-Noir.

En dehors du dépôt, un album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,
Hôtel-de-Ville de Saumur 1893

Certifié par l'imprimeur soussigné,
LE MAIRE,

